



Assistance aux grand-parents

Par **PATJEANBAPTISTE**, le **17/12/2009** à **20:45**

Bonjour,

Je suis âgée de 46 ans, mariée avec enfants mineurs, et ai 2 frères ; ma grand-mère paternel (que je ne connais pas) vit toujours et est âgée de 98 ans. Elle est divorcée de mon grand-père décédé avec qui elle a eu un fils, mon père décédé également. Elle est remariée et a eu 3 filles. Mes parents avaient un régime matrimonial de forme donation universelle, il n'y a donc pas eu de succession au décès de mon père.

Aujourd'hui, le mari de ma grand-mère paternelle souhaite la placer en maison de retraite car elle devient contraignante pour lui. Ils sont propriétaire d'une petite maison en province dont je ne connais pas l'estimation. Ce dernier ne pouvant pas payer à lui seul la maison de retraite, il se retourne vers ses filles (dont la plupart ne seront pas solvables), et ses petits-enfants pour l'assister dans le placement de sa femme.

Ma mère, mes frères et moi même n'avons quasiment pas eu de contacts avec eux, ni même mon père puisqu'après avoir quitté le domicile conjugal alors qu'il avait 11 ans, elle n'a pas souhaité avoir la garde de son enfant.

Si nous sommes tenus de subvenir aux besoins de notre grand-mère, peut-on demandé à faire hypothéquer leur maison ?

Nous allons, a priori, recevoir un dossier social à remplir, quelles démarches devons nous engager, vers qui pouvons nous nous tourner ?

merci pour votre aide, cordialement.